



lesclesdelabanque.com

Le site pédagogique sur la banque et l'argent



LES
MINI-GUIDES
BANCAIRES

Etablir son plan de financement

Ce mini-guide vous est offert par :

Pour toute information complémentaire,
nous contacter :
info@lesclesdelabanque.com

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901
Directeur de publication : Marie-Anne Barbat-Layani
Imprimeur : Concept graphique, ZI Delaunay Belleville -
9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis
Dépôt légal : octobre 2019

SOMMAIRE

A quoi sert un plan de financement ?	4
Comment construire mon plan de financement ?	6
Quels sont les besoins et les charges de mon entreprise ?	10
Quelles sont les ressources de mon entreprise ?	14
Quelles précautions prendre ?	18
Faut-il et comment faire un plan de financement sur 3 ans ?	22
Les points clés	25

INTRODUCTION

Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise ? Vous allez développer votre activité ? Le plan de financement est un outil important. Il vous permet de déterminer si votre projet est financièrement viable en mettant face à face les dépenses prévues et les ressources disponibles.

A quoi sert un plan de financement ?

Un plan de financement est un tableau de gestion prévisionnelle qui permet **de calculer les moyens financiers nécessaires à la réalisation de votre projet et** donc de **valider sa viabilité et sa rentabilité.**

Indispensable à la création de votre entreprise et au démarrage de votre activité, le plan de financement se justifie également plus tard dans le cadre d'un investissement à réaliser, d'une demande de financement auprès d'une banque.



Les plans réalisés après la création et le démarrage de l'activité peuvent être plus simples, à moins que l'investissement prévu soit susceptible d'affecter sensiblement votre cycle d'exploitation (par exemple un fort développement de votre chiffre d'affaires).

Comment construire mon plan de financement ?

Dressez d'un côté la liste des investissements requis pour votre projet et de l'autre, les charges qui y sont liées. Cela revient à faire l'inventaire **de vos « besoins » et** des capitaux nécessaires pour financer ces dépenses, désignés comptablement par le terme **« ressources »**.

Le plan de financement se présente sous la forme d'un tableau à 2 colonnes :

- **vos besoins en investissements** (locaux, matériels...) **et vos charges d'exploitation** (stocks, poste clients, besoins de trésorerie),
- **vos ressources** : votre apport personnel, celui de vos associés, les aides et tous les crédits que vous pensez pouvoir obtenir (prêts d'honneur, prêts bancaires, délais de paiement d'un fournisseur...).



La totalité des besoins doit être couverte par les ressources.

Modèle de tableau de financement

BESOINS

Immobilisations

Frais d'établissement	----- €
Acquisition fonds de commerce	----- €
Droit au bail	----- €
Immeubles, constructions	----- €
Aménagements, travaux	----- €
Matériels, machines, véhicules	----- €
Dépôts et cautionnements versés	----- €

Besoins de fonds de roulement

Matières premières	----- €
Stocks	----- €
Clients	----- €
Frais de personnel	----- €

Besoin de trésorerie

Total ----- €

RESSOURCES

Fonds propres

Apport personnel	----- €
Apport familial	----- €
Compte Courant d'associé	----- €
Aides Etat et collectivités	----- €
Subventions	----- €

Crédits à Moyen et long Terme

Prêts d'honneur	----- €
Prêts Long Terme	----- €
Prêts Moyen Terme	----- €

Crédits à Court Terme

Total ----- €

Un exemple de plan de financement à trois ans peut être téléchargé sur www.lesclesdelabanque.com

Quels sont les besoins et les charges de mon entreprise ?

Les besoins et les charges correspondent aux dépenses nécessaires à votre entreprise.

- **Les immobilisations** sont des investissements dans des biens destinés à être utilisés durablement au sein de votre entreprise. Elles peuvent être incorporelles (biens non matériels comme le fonds de commerce par exemple), corporelles (bâtiments, véhicules dont l'entreprise est propriétaire) ou financières (comme un dépôt de garantie ou une caution). Il s'agit de besoin à long et moyen terme.

- **Le besoin de fonds de roulement** (BFR) correspond au décalage qui existe entre les dépenses que vous engagez (achat de stock, charges de personnel...) et les recettes (produit de la vente) que vous encaissez. Lorsque les dépenses sont antérieures à vos recettes ou plus importantes sur une période donnée, le besoin de fonds de roulement est positif et devient un besoin à court terme.

- **Le besoin de trésorerie** correspond aux dépenses liées au fonctionnement quotidien de votre entreprise. C'est également un besoin à court terme.



Voir le mini-guide **“Le besoin de trésorerie”**.

Quelles sont les ressources de mon entreprise ?

Les ressources correspondent aux capitaux apportés à l'entreprise et à l'argent emprunté (à court, moyen et long terme).

Les fonds propres sont des ressources durables, voire permanentes, destinées à rester dans votre entreprise. Il peut s'agir de :

- votre apport personnel,
- sommes apportées au capital de votre entreprise par votre famille (apport familial) ou vos associés,
- subventions,
- ou bien encore d'aides de l'État ou des collectivités locales.

Les crédits à moyen et long terme permettent de financer les investissements durables dans l'entreprise. Attention : ils doivent être remboursés. Il peut s'agir de :

- prêts d'honneur (remboursables sans intérêts),
- prêts aidés (remboursables avec intérêts minorés),
- prêts bancaires (remboursables avec intérêts)...

Les crédits à court terme obtenus généralement après le démarrage de votre activité sont adaptés pour répondre à un besoin de trésorerie. Il peut s'agir notamment de :

- délais obtenus auprès de fournisseurs,
- crédits de trésorerie,
- crédits par mobilisation de créances.



à noter

**LES FONDS PROPRES ET
LES DETTES À MOYEN ET
LONG TERME SONT LES
RESSOURCES À PRIVILÉGIER
AU DÉMARRAGE D'UNE
ACTIVITÉ.**

Quelles précautions prendre ?

Pour préparer ce plan de financement, vous pouvez vous faire accompagner par un expert-comptable, un centre de gestion agréé, un réseau d'accompagnement à la création, une boutique de gestion...

Côté dépenses : veillez à ne pas sous-estimer vos besoins, vous risqueriez de provoquer un déséquilibre dans votre trésorerie lorsqu'il faudra faire face aux dépenses réelles correspondantes.

Côté ressources :

- **Évaluez correctement le montant de vos fonds propres.** Plus vos apports sont élevés, plus votre indépendance vis-à-vis de vos créanciers est importante. Vous pouvez ainsi mener la politique commerciale que vous souhaitez. Pour les tiers (fournisseurs, banque...) la proportion « apport personnel / dettes » est un signe de la solidité de votre projet et de votre engagement dans celui-ci.

- **N'investissez pas la totalité de vos ressources** afin de conserver une marge de manœuvre en cas de difficultés (dépenses imprévues ou retard dans la phase de démarrage de l'activité).
- **Optez pour des financements adaptés :** financez un besoin à long terme par une ressource à long terme car un besoin permanent nécessite une ressource stable (apport, prêt moyen ou long terme).

Faut-il et comment faire un plan de financement sur 3 ans ?

Après le démarrage de votre activité, que ce soit pour vous ou vos partenaires financiers (banquiers, investisseurs), un plan de financement sur 3 ans permet :

- d'**accroître la visibilité financière** sur votre entreprise,
- d'**assurer la pérennité** de votre activité,
- d'**évaluer les conséquences de changements d'orientation**.

Reprenez les éléments du plan initial en y ajoutant les nouveaux besoins et ressources apparus depuis le démarrage de l'activité :

- parmi les besoins, les variations positives ou négatives de votre besoin en fonds de roulement (BFR) et de votre besoin de trésorerie liées à l'évolution de votre activité, le remboursement des emprunts (uniquement le capital), votre rémunération, le remboursement d'avances ou le versement de dividendes éventuels,

- parmi les ressources, les revenus liés à votre activité (différence entre produits encaissables et charges encaissables) qui déterminent votre capacité d'autofinancement, les possibles délais fournisseurs obtenus, les bénéfices réalisés au cours des exercices précédents non distribués et mis en réserve, les éventuels prêts complémentaires souscrits ensuite.



Un exemple de plan de financement sur trois ans est téléchargeable gratuitement sur www.lesclesdelabanque.com



LES POINTS CLÉS

ETABLIR SON PLAN DE FINANCEMENT



Le plan de financement liste les besoins et les ressources de l'entreprise.



Il permet de vérifier la viabilité de tout projet de création ou de développement d'entreprise.



Un soin particulier doit être apporté à la détermination du montant des fonds propres.



Etablir un plan de financement à trois ans permet une meilleure analyse et visibilité.